

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2024/205/DEL/8.2

Séance du 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 1^{er} octobre, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphane, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse par M. BARBIER Michel, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, M. ACCARD Stéphane par Mme VANDENBERGHE Isabelle, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 25/09/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – CONVENTION AU TITRE DES ANNEES 2024, 2025 ET 2026

Monsieur le Maire indique que le Fonds de Solidarité Logement, dispositif de solidarité à caractère mutualiste, accorde des aides financières pour accéder au logement ou s'y maintenir, prend en charge les mesures d'accompagnement social relevant du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, intervient auprès des personnes assumant avec difficulté leurs obligations en matière de paiement des fournitures d'eau et d'énergie.

Comme chaque année, le département propose à la ville la signature d'une convention relative au financement de ce Fonds de Solidarité Logement. Dans un objectif de simplification administrative, le département a prévu la possibilité de reconduire la convention par voie tacite deux fois.

.../...

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 076-217602556-20241001-2024205DEL-DE

S²LOW

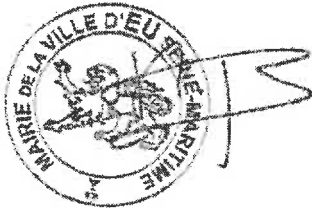
Au titre des années 2024, 2025, 2026, la contribution financière proposée par la commune s'élève à 0,76 € par habitant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention engageant la ville à hauteur de 0,76 € x 6788 habitants (population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024, issue du document de l'INSEE), soit 5158,88 €.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Rueloux', written over a faint circular stamp.